

St-Quentin-Fallavier

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2024

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 12/11/2024, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mathieu GAGET, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Géraldine LAVIELLE à Alexandre CACALY, Liliane BEAURAIN à Andrée LIGONNET, Frederic GOYET à Nicolas BACCONNIER, Diane ROCHET à Bernadette CACALY, Carole BARBIER à Cécile PUVIS DE CHAVANNES, Gregory RONDOT à Sophie GAULTIER, Gaele VUILLOT à Beatrice PERRET, Quentin CICALA à David CICALA

Absents : Henri HOURIEZ, Sebastien BERENGUER.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Béatrice JOBERT a été désigné(e).

DELIB 2024.11.18.8

OBJET : Décision Modificative n° 1 du BP 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311.1 à L 2311.3, L.2312.1 à L 2312.4, L 2313.1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2024.02.12.2 en date du 12 Février 2024 approuvant le Budget Primitif 2024 ;

Considérant la nécessité de procéder à la modification des crédits ouverts suite à des opérations nécessitant d'apporter des changements tout en respectant les équilibres du budget,

Monsieur le Maire, propose la décision modificative n°1 du budget 2024 selon l'annexe jointe.

Le Budget 2024 s'élève à :

■ Section de Fonctionnement

BP	15 740 790,00 €
DM1	<u>209 000,00 €</u>
Total	15 949 790,00 €

■ Section d'investissement

BP	14 593 521,00 €
DM1	<u>10 000,00 €</u>
Total	14 603 521,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE la Décision Modificative n° 1 du budget 2024.**

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 18/11/2024

Publication et transmission en sous préfecture le 27 novembre 2024

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-2024/M8-IMC M5985-BF-A-1

Le Maire

Mathieu GAGET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Détail de la Décision Modificative n°1-2024

SECTION D'INVESTISSEMENT

- DEPENSES -				
Chapitre	Fonction	Nature	Libellé	Montant
041	212	2313		10 000,00 €
TOTAL				10 000,00 €

- RECETTES -				
Chapitre	Fonction	Nature	Libellé	Montant
041	212	238	Avance versé sur commandes d'immobilisation corporelles	10 000,00 €
040	01	28181	Amortissements	60 000,00 €
13	1	1321	Subvention d'Etat	-60 000,00 €
TOTAL				10 000,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- DEPENSES -				
Chapitre	Fonction	Nature	Libellé	Montant
042	01	6811	Dotations aux amortissements	60 000,00 €
012	020	64111	Rémunération principale	50 000,00 €
012	020	64131	Rémunération non titulaires	30 000,00 €
012	020	64138	Primes et autres indemnités	30 000,00 €
012	020	6451	Cotisation à l'URSSAF	50 000,00 €
012	020	6453	Cotisation aux caisses de retraites	60 000,00 €
012	020	6454	Coisation aux ASSEDIC	10 000,00 €
012	020	6478	Autres charges sociales diverses	47 000,00 €
65	020	65811	Droits d'utilisat°-informatique en nuage	-40 000,00 €
011	020	611	Contrat de prestation de service	-40 000,00 €
011	020	6262	Frais de télécommunication	-48 000,00 €
TOTAL				209 000,00 €

- RECETTES -				
Chapitre	Fonction	Nature	Libellé	Montant
002	01	002	Résultat de fonctionnement reporté	4 804,98 €
74	01	74833	Etat- compensat°au titre des exonérations de taxes	204 195,02 €
TOTAL				209 000,00 €